lesjardineurs
APPRENDRE
À FAIRE SA PART • LOCALEMENT • ENSEMBLE

J'adhère à l'association Les Jardineurs jusqu'au 31 août et reconnais avoir lu et accepté les statuts ainsi que la charte de l'association.

☐ individuelle : **25 €** ☐ familiale : **50 €** ☐ collectivité/entreprise : **100 €**

☐ Je fais un don de _____ € TOTAL RÈGLEMENT (Adhésion + don) _____ €

Modalité de règlement : ☐ chèque ☐ espèces ☐ virement

Collectivité/Entreprise	

Prénom	NOM	Email	Téléphone
Adresse (Code Postal et Ville)			

Droit à l'image : ☐ J'accepte ☐ Je refuse que des photos ou vidéos où nous apparaissons lors des activités soient publiées sur le site et les réseaux de l'association (vaut pour toutes les personnes inscrites ci-dessus). Je peux changer d'avis à tout moment.

Date : **Signature :**

Ce bulletin d'adhésion, rempli et signé, peut nous être renvoyé par courrier, accompagné de votre règlement en espèces ou chèque au nom de « Association Les Jardineurs Sartrouvillois » à l'adresse suivante : 21 quai Pierre Brunel 78500 Sartrouville. Vous pouvez également nous le renvoyer par courriel à contact@lesjardineurs.fr et effectuer un virement à l'aide de nos coordonnées bancaires : IBAN : FR7630066103110002023600147 - BIC : CMCIFRPP

Les informations de ce bulletin sont enregistrées par Les Jardineurs Sartrouvillois pour gérer votre adhésion et vous informer de la vie de l'association. Elles sont accessibles au bureau, à la trésorerie et au secrétariat, et conservées trois ans après votre dernière adhésion. Vous pouvez y accéder, les faire corriger ou effacer et vous opposer à nos envois en écrivant à contact@lesjardineurs.fr. En savoir plus : lesjardineurs.fr/donnees-personnelles.

LA CHARTE

L'association « Les Jardineurs Sartrouvillois » s'applique à **fonctionner démocratiquement**, en permettant à **tous ses membres de s'exprimer et d'argumenter ses opinions**. Ce fonctionnement repose sur le principe de base : **un(e) membre = une voix**.

Les membres agissent ensemble autour de **valeurs de partage**, de collaboration, de **respect mutuel** et de bienveillance. Ceci exclut les idées et comportements discriminatoires, non respectueux de la personne humaine quelle qu'elle soit.

Le Conseil d'Administration veille à ce que toute contribution (financière ou autre) provienne d'entités dont les activités ou les intérêts n'entrent pas en contradiction avec l'objet, les valeurs et les missions de l'association.

« Les Jardineurs Sartrouvillois » s'attache à :

- Sensibiliser, impliquer tout à chacun dans la pratique du **respect de la nature**, de l'agriculture urbaine, en accord avec les techniques de **jardinage biologique**.

- **Être force de proposition auprès des acteurs et des parties prenantes** comme les collectivités, élus, aménageurs, urbanistes, architectes, bailleurs sociaux, ou promoteurs etc.

- **Recréer du lien entre l'humain et la nature**, le règne végétal comme animal.

- Valoriser le **fonctionnement collégial** au sein de son conseil d'administration (organe principal de décision de l'association)

- **Partager, échanger, transmettre les connaissances**, les bonnes pratiques, et les retours d'expérience.

RELATION À L'ENVIRONNEMENT

- **Co-créer avec la Nature** en s'inspirant des écosystèmes
- Préserver et **promouvoir la biodiversité**

- Adhérer aux principes d'une **agriculture biologique** qui nourrit le sol.

- Recycler au mieux les entrées et sorties d'un système afin de **minimiser pertes et déchets**.

- Préserver, économiser et capter **les ressources renouvelables et l'énergie** autant que possible : eau, énergie, air, biomasse.

RELATION À L'HUMAIN

- Recréer un **lien social authentique**
- **Développer** les qualités humaines telles **la tolérance, la coopération,** la communication non violente.

- Adhérer aux principes de l'**économie sociale et solidaire**

- Favoriser les **échanges de proximité dans une démarche d'autonomie** (système ouvert) plutôt que d'autarcie (système fermé)